



La plongée, ça n'est pas que pour les grands !

Commission Jeune à l'Aqua-Sénart Plongée

(à partir de 10 ans)

Piscine des Sénarts

1, rue de Rochopt

91800 Boussy Saint Antoine

www.aquasenartplongee.fr

Dossier d'inscription

Le dossier complet est à remettre en main propre à Yannig P (07 82 01 93 62)

ou Isabelle B (06 83 23 16 91)

Saison 2024/2025 - Présentation du Club



Qui sommes-nous ?

L'Aqua-Sénart Plongée est une association créée il y a 45 ans, le 2 octobre 1978. Son activité principale est l'enseignement de la plongée sous-marine en scaphandre. Cette association est régie par la loi de 1901.

Structure

Nous sommes constitués :

- *D'un Comité Directeur (5 personnes), qui a en charge toute la gestion administrative du club. Il est composé d'un Président, un Trésorier, un Secrétaire et de Directeurs techniques.*
- *De cinq commissions :*
 - ✓ *Commission Matériel*
 - ✓ *Commission Animation & Communication*
 - ✓ *Commission Jeunes*
 - ✓ *Commission Handisub*
 - ✓ *Commission Environnement et Biologie Sous-Marine*
- *D'un Collège des Encadrants en charge de l'enseignement et de l'organisation de la pratique de la plongée sous-marine aussi bien au niveau technique que sur la sécurité.*

L'équipe de formateur du club est constituée des personnes suivantes :

- *7 Moniteurs Fédéraux 1er degré,*
- *9 Encadrants niveau E2,*
- *4 Encadrants niveau E1,*
- *3 Formateurs Environnement et Biologie Sous-Marine*

Ils dispensent un enseignement Physique, Technique et Théorique.

Que faisons-nous ?

Nous sommes une École de Plongée. À ce titre nous diffusons un enseignement réparti tout au long de la saison de septembre à juin (hors congés scolaires).

La plongée est une école de la vie où le Jeune a des droits (plaisir, découverte, ambiance) mais aussi des devoirs (gestion et respect du matériel, respect des règles, des personnes et des horaires).

Notre volonté est de former des Jeunes à la plongée plaisir, en toute sécurité, avec l'acquisition d'un comportement qui pourra leur servir dans leur vie de tous les jours avec leur famille, leurs amis ou à l'école.

L'objectif de cet enseignement est qu'au cours de la saison le Jeune soit amené progressivement à une certaine autonomie en gérant son matériel, sa flottabilité ainsi que dans l'apprentissage de points importants pour assurer sa propre sécurité.

Nos formations comprennent également une initiation au milieu marin, à la faune et à la flore. Les objectifs sont de faire découvrir une façon de plonger basée sur le respect et l'apprentissage du milieu marin. Nous abordons également des notions liées à l'environnement telles qu'apprendre à respecter la nature, connaître notre impact sur l'environnement et ses conséquences.

Les entraînements ont lieu le vendredi soir de 20H15 à 21H45. Nous bénéficions de 3 lignes d'eau dans le bassin sportif ainsi que d'une fosse de plongée un vendredi sur deux.

Ces entraînements nous permettent de former et de délivrer un certain nombre de diplômes dans le cadre du cursus de formation défini par la F.F.E.S.S.M.

Il existe des niveaux spécifiques pour les enfants en fonction de leur âge. Ils sont la reconnaissance de leur savoir-faire et des compétences acquises au cours de la saison.

Ces différents niveaux se traduisent par un diplôme spécifique Jeune Plongeur qui dépend de leur propre cursus ainsi que de leur âge :

- *De 10 à 14 ans :*
 - ✓ *Plongeur de Bronze,*
 - ✓ *Plongeur d'Argent,*
 - ✓ *Plongeur d'Or,*
 - ✓ *Plongeur N1,*
 - ✓ *Qualifications : Plongée du bord, Bateau 1 et 2, Aide-moniteur et Assistant-Moniteur*

- *À partir de 14 ans :*
 - ✓ *PE40 (Plongeur Encadré jusqu'à 40 mètres maximum)*

- *À partir de 15 ans :*
 - ✓ *Préparation PA20 (Plongeur autonome jusqu'à 20 mètres maximum)*
 - ✓ *Préparation au N2 (PE40 + PA20)*

□

Nous essayons également de mettre en pratique cet apprentissage au travers de rencontres inter-club (challenge AquaJeunes) ou de sorties que nous essayons de proposer à des prix attractifs : Sorties plongées (Niolon, Frioul ou Banyuls) ou Char à voile.

Inscriptions Saisons 2024-2025

Démarrage de la saison : vendredi 27/09/2024

Le dossier d'inscription est à rendre au plus tard le vendredi 27/09/2024 et doit comprendre :

- La fiche d'inscription ci-après lisiblement remplie,
- Le règlement qui devra être effectué uniquement via l'application [Helloasso](#) (possibilité de régler en trois fois ou en un seul paiement),
- Le certificat médical (ou CACI),
- Une autorisation parentale (formulaire joint).

Concernant le certificat médical (CACI), ce dernier doit impérativement respecter les points suivants :

- **Utiliser obligatoirement l'exemplaire fédéral joint (imprimé recto verso).**
- Pour les enfants qui souhaitent revenir une seconde saison, **le certificat doit obligatoirement avoir moins d'un an.**
- Les parents doivent remettre une photocopie au club lors de l'inscription et présenter l'original.
- **Il est impératif de le conserver pour utilisation ultérieure (en cas de sortie par exemple).**

Ce certificat peut être complété et signé par un médecin généraliste, un médecin fédéral ou un médecin du sport. **Il est obligatoire** pour tous les passages de brevet de plongeur (Bronze, Argent, Or, N1, etc.) ou pour toutes préparations (PE40 par exemple). Le médecin doit absolument prendre connaissance de la liste de contre-indications présentes au dos du certificat et les viser.

Attention, pour les débutants, **l'inscription définitive de l'enfant est conditionnée à la réussite d'un test d'aptitude** qui aura lieu le vendredi 27 septembre 2024 à 20H15 à la Piscine des Sénarts.

Ce test d'aptitude comprend les épreuves suivantes :

- Savoir nager sur une longueur de 25 mètres sans appui sur le ventre, puis aller chercher un objet au fond de la piscine (zone des 2 mètres)
- Savoir nager sur 25 mètres sur le dos sans appui
- Effectuer un plongeon avec recherche d'objet au fond de la piscine en apnée (zone des 2 mètres)
- Effectuer un baptême de plongée

Tarifs Saison 2024-2025	1ère Adhésion (- 12 ans au 31/12)				1ère Adhésion (- 16 ans au 31/12)				1ère Adhésion (+ 16 ans au 31/12)			
Cotisation Club (*)	181,00				181,00				181,00			
Licence Jeune (moins de 16 ans au 31/12)	13,50				30,00				48,00			
Assurance Complémentaire (*) <small>Au choix de l'adhérent et facultative sauf pour Licence Compétition (ex. : NAP, descente rivière). Il existe d'autres contrats que vous pouvez consulter sur : www.cabinet-lafont.com</small>	Sans	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Sans	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3	Sans	Loisir 1	Loisir 2	Loisir 3
	0,00	23,50	28,00	48,00	0,00	23,50	28,00	48,00	0,00	23,50	28,00	48,00
Total :	194	218	222	242	211	234	239	259	229	252	257	277
Le montant de l'adhésion est arrondi à l'Euro. Règlement(s) uniquement via Helloasso, possibilité de régler en 3 fois :	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
1 ^{er} règlement	64	74	74	80	70	79	79	86	76	85	85	92
2 ^{ème} règlement	64	74	74	80	70	79	79	86	76	85	85	92
3 ^{ème} règlement	66	70	74	82	71	76	81	87	77	82	87	93
MONTANT DE L'ADHESION	194	218	222	242	211	234	239	259	229	252	257	277

(*) Les habitants de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres bénéficient d'une réduction de 12,00 € (à déduire du premier versement).

(*) Un tableau précisant les différents types de contrats d'assurances et les garanties couvertes est affiché dans le Bureau afin de vous permettre d'effectuer votre choix.

Fiche d'Inscription Saison 2024 - 2025

Commission Jeunes

État Civil						
Nom :		Prénom :				
Adresse :						
Code postal :		Ville :				
Âge (au jour de l'inscription) :		Né(e) le :				
Né(e) à :		Département ou Pays :				
Téléphone domicile :		Mail jeune :				
Téléphone jeune :		Mails parents :				
Téléphone père :		Téléphone mère :				
Niveau scolaire :						
Autre(s) activité(s) (en dehors de la plongée) :						
Pratique de la plongée						
Débutant (situation à l'inscription)		Oui		Non		
Si <i>Non débutant</i>						
Niveau de plongée :		Depuis le :		N° licence :		
Autre(s) qualification(s) plongeur :						
Nombre de plongées à ce jour :		Date de la dernière plongée :				
Projet pour la saison 2024 ~ 2025 (avec accord de l'équipe d'encadrants)						
Passage du niveau suivant :		Bronze	Argent	Or	NI	Autres
Autres :						
Allergies			Personne à prévenir en cas d'accident			
Aspirine	Oui	Non	Nom Prénom			
Autres allergies :			Qualité			
			Portable			

- Déclare adhérer à l'Aqua-Sénart Plongée et avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association.
- Autorise l'Aqua-Sénart Plongée à utiliser publiquement des photographies et vidéos de mon enfant pour une durée indéterminée dans le cadre des manifestations auxquelles il participe.
- L'enfant est sous la responsabilité de l'Aqua-Sénart Plongée à partir du moment où il est pris en charge physiquement par son moniteur et ce dans les horaires prévus de l'activité.
- En cas d'incident majeur obligeant la fermeture de la piscine, la cotisation reste définitivement acquise au club.
- Souscrit à l'assurance individuelle _____ (préciser la catégorie choisie selon détail en annexe. Inscrire NON en cas de refus)
- Pour un montant de l'adhésion¹ de _____ Euros (à compléter)

Fait à _____ le _____

Signature des parents :

Signature du mineur :

¹ Les habitants de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres bénéficient d'une réduction de 12 €, somme à déduire de votre premier versement.

Autorisation Parentale

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les Encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les Encadrants des conditions de plongée des Jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique Nationale et la Commission Médicale et de Prévention Nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM).

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les Jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné : _____

Agissant en qualité de : Père / Mère / Tuteur

Détenteur de l'autorité parentale sur le jeune mineur nommé ci-dessous :

Nom Prénom : _____

Date de naissance : _____

- Autorise par la présente mon enfant à participer aux activités de plongée subaquatique, notamment en scaphandre et à pratiquer les sports et activités subaquatiques organisés par l'Association Aqua-Sénart Plongée affiliée à la FFESSM.
- Autorisons gracieusement les dirigeants de l'Association Aqua-Sénart Plongée à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques de notre enfant. Autorisons l'Association Aqua-Sénart Plongée à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif, sans limitation de durée. Garantissons que notre enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom.
- Autorise les dirigeants de l'Association Aqua-Sénart Plongée à prendre, en cas d'urgence, les mesures nécessaires à la santé de l'enfant (hospitalisation, opération chirurgicale, etc.) en notre nom et place.
- Nous nous engageons à faire jouer notre assurance responsabilité civile et dégageons formellement l'Association Aqua-Sénart Plongée pour tout fait ou dommage causé par notre enfant.

Fait à _____ le _____
(en un exemplaire)

Signature du responsable légal :

Personne(s) à prévenir en cas d'accident :

Nom Prénom	Qualité	Adresse	Téléphone	Adresse Mail